

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 77 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 23 Absent(s) : 8</i>
--	---	---

Date de convocation : 19 février 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 25 février 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2019-02-25-CC-2 :

**Conséquences des élections municipales partielles complémentaires de Chesny - Conseiller métropolitain titulaire et Conseiller suppléant.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Patrick GERUM de ses mandats de Maire et de Conseiller Municipal de Chesny le 17 décembre 2018,

CONSIDERANT que des élections municipales partielles complémentaires ont eu lieu dans la Commune le 17 février 2019 afin que le Conseil Municipal soit à nouveau complet, condition nécessaire pour pouvoir élire le Maire et les Adjoints en son sein,

CONSIDERANT que ces élections municipales partielles complémentaires n'ont pas d'incidence sur le mandat actuel de Monsieur Pascal HUBER en qualité de Conseiller métropolitain titulaire,

CONSIDERANT qu'il est toutefois nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller métropolitain suppléant, à savoir le premier membre du Conseil Municipal de Chesny n'exerçant pas de mandat de Conseiller métropolitain suivant Monsieur Pascal HUBER dans le nouvel ordre du tableau,

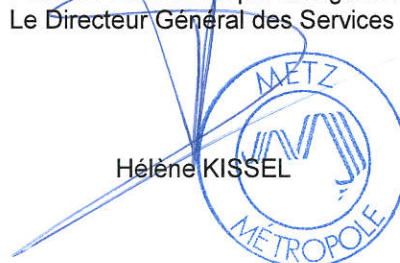
SUITE à la tenue de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Chesny au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

PREND ACTE du maintien de Monsieur Pascal HUBER, Maire de Chesny, en qualité de Conseiller métropolitain titulaire,

DECLARE Monsieur Pascal MALAPERT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Chesny, installé dans ses fonctions de Conseiller métropolitain suppléant en remplacement de Madame Isabelle BARIC.

Pour extrait conforme  
Metz, le 26 février 2019  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20190225-02-2019-DC2-DE

**Numéro de l'acte :** 02-2019-DC2  
**Date de décision :** lundi 25 février 2019  
**Nature de l'acte :** DE

---

**Objet :** Conséquences des élections municipales partielles complémentaires de Chesny - Conseiller métropolitain titulaire et Conseiller suppléant

**Classification :** 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**Rédacteur :** Catherine DELLES

**AR reçu le :** 27/02/2019

**Numéro AR :** 057-200039865-20190225-02-2019-DC2-DE

**Document principal :** 99\_DE-ERDP2.pdf

#### Historique :

26/02/19 13:49	En cours de création	
26/02/19 13:50	En préparation	Catherine DELLES
27/02/19 08:28	Reçu	Catherine DELLES
27/02/19 08:29	En cours de transmission	
27/02/19 08:30	Transmis en Préfecture	
27/02/19 08:34	Accusé de réception reçu	